



Incendie volontaire sur mon vehicule

Par **dart2b**, le **06/08/2011** à **16:21**

Bonjour,
je vient de me faire incendier mon vehicule par chance les gendarme ont retrouver le coupable le procureur de la republique m'a demander si je suis ok pour qu'il me rembourse toutes les factures, j'ai dit oui et j'ai signer, mais maintenant je me demande si il vas me rembourser car il a 15 ans et de se fait es ce que je peux redéposer plainte je vous remercie pour toutes vos reponses

Par **chaber**, le **06/08/2011** à **16:38**

bonjour

les parents sont civilement responsables et doivent procéder à l'indemnisation directement ou par le biais de leur assurance responsabilité civile.

Etes-vous assuré contre ce risque. Si oui faites déclaration à votre assureur

Par **dart2b**, le **06/08/2011** à **17:33**

re et merci de votre reponse ,en fait c'est une super 5 de 1985 , pour moi cette voiture avait une valeur sentimentale pour moi inestimable ,c'ete celle de ma grand mere aujourd'hui decedee j'ai mis plus de 2000 euro de traveaux j'ai les factures pour pouvoir me justifié donc pour l'assurance je n'etait qu'au tiers puisque de toute façon on ne me rembourse rien du fait

de sont age et aujourd'hui je n'ai plus les moyen de m'en payer une et j'ai l'inpression que je n'aurai rien de leur part meme si le procureur le leur demande peut etre que je me trompe
?????